

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE – CHU DE SHERBROOKE

Nom de l'installation visitée : HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

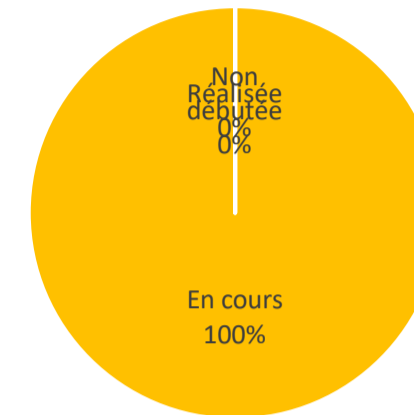
Région : Estrie

Date de la visite : 20 octobre 2021

Date de transmission au MSSS : 30 mai 2022

Reddition de comptes : 20 avril 2022

État d'avancement



Non débutée En cours Réalisée

	Non débutée	En cours	Réalisée	
L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES	0	2	0	2
L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ	0	3	0	3
LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE	0	5	0	5
Total	0	10	0	0

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Reddition de comptes au		
		20 avril 2022			20 octobre 2022			20 octobre 2023		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
Partie 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES										
1	Le MSSS recommande à l'établissement de poursuivre son engagement afin de se doter : • d'un programme d'accueil structuré définissant l'ensemble des activités favorisant l'intégration des nouveaux résidents; • d'un programme d'accompagnement en soins palliatifs et de fin de vie.	2022-12-01		X						
2	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de se doter d'une procédure d'élaboration des plans d'intervention en interdisciplinarité.	2022-09-01		X						
Partie 2 : L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ										
3	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que : • les contentions physiques soient utilisées en dernier recours; • des activités d'information ou de sensibilisation pour favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance soient offertes annuellement au personnel, aux résidents et à leurs proches.									

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Reddition de comptes au		
		20 avril 2022			20 octobre 2022			20 octobre 2023		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
4	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin de : • désigner un préposé aux bénéficiaires comme intervenant accompagnateur pour chacun des résidents; • tenir des rencontres formelles hebdomadaires pour échanger de l'information au plan clinique et organisationnel avec l'équipe soignante.									
5	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin d'assurer la promotion des droits des résidents.									
6	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin de favoriser l'expression du point de vue des résidents et de leurs proches sur la qualité du milieu de vie.									
5	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin de favoriser l'expression du point de vue des résidents et de leurs proches sur la qualité du milieu de vie.		X							
Partie 3 : LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE										
7	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que les produits dangereux soient rangés de façon sécuritaire.		X							
8	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que : • les plans d'intervention en interdisciplinarité soient réalisés selon la procédure de l'établissement; • les interventions en soins palliatifs et de fin de vie soient réalisées en interdisciplinarité en incluant les proches; • les plans de travail des préposés aux bénéficiaires soient élaborés selon les besoins des résidents. Interdisciplinarité en incluant les proches.		X							
9	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de s'assurer que le personnel respecte la confidentialité des renseignements personnels des résidents.		X							
10	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que la majorité des résidents s'alimente dans la salle à manger.		X							
11	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de mieux structurer l'organisation des repas en s'assurant que : • les résidents soient informés du menu du jour par de l'information verbale; • qu'un menu alternatif soit proposé aux résidents qui ne s'alimentent pas ou qui le demandent.		X							